

Modèle de pratique de la Collection RAN

Nom de la pratique

Par « pratique » nous entendons une activité/méthode/outil utilisé actuellement ou par le passé par des professionnels et/ou membres de la communauté.

Formation en ligne sur la radicalisation destinée au personnel pénitentiaire belge

Description

(maximum 300 mots)

Courte description de l'objectif de la pratique et de la méthode de travail utilisée. Notez que dans cette description, il doit être clair que la pratique est liée de manière explicite à la prévention et/ou lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Cela signifie que les objectifs et/ou les activités/méthodes de la pratique doivent être liés à la prévention et la lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Les pratiques dans lesquelles ce lien n'est pas évident ne peuvent figurer dans la Collection RAN

La détection de la radicalisation des détenus constitue la principale difficulté rencontrée dans les maisons d'arrêt. Nous avons donc mis en place des formations visant à sensibiliser le personnel au problème de la radicalisation, aux indicateurs et à la manière de transmettre les informations aux personnes concernées.

Grâce au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) de l'UE et au Fonds «Asile, migration et intégration», les centres de formation du nord et du sud du pays ont créé une formation en ligne, accessible à tout le personnel pénitentiaire, au sein même des maisons d'arrêt belges.

La formation peut être suivie en 3 à 4 heures, mais il est préférable de la diviser en 2 modules de 2 heures. Pour cette formation, il est nécessaire de disposer d'un ordinateur connecté au réseau intranet du siège. Il est également nécessaire de se procurer des écouteurs afin de mieux entendre le son des vidéos ou des entretiens. La formation est disponible en français et en néerlandais. La personne peut choisir la langue dans laquelle elle souhaite la suivre.

Nous avons choisi de dispenser cette formation en ligne car cela permet aux membres du personnel d'y accéder dans le centre de détention dans lequel ils travaillent. Cela permet de réduire les déplacements dans les centres de formation et de faire en sorte que la formation touche plus de personnes. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une sensibilisation, d'une première approche, et non d'une formation approfondie.

	<p>Le responsable du personnel est chargé de planifier le calendrier de formation pour chaque membre du personnel et dispose également d'une vue d'ensemble du personnel formé.</p> <p>Cela réduit les coûts de déplacement et favorise la présence des agents pénitentiaires dans les maisons d'arrêt.</p> <p>La formation se compose de plusieurs parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Définitions et symboles • Processus de radicalisation • Indicateurs • Cadre juridique • Rapports • Qui fait quoi? • Test de connaissances <p>Les centres de formation proposent également une formation de deux jours sur la radicalisation qui comprend des exercices dans des simulations de quartiers de maisons d'arrêt. Ces formations sont plus avancées et tout le monde peut les suivre sur demande.</p>
Examiné par les pairs	Non
Principaux thèmes Veuillez <u>sélectionner</u> les deux thèmes clés qui correspondent le mieux à la pratique.	Prison et probation Formation
Public cible Veuillez <u>choisir</u> au moins un public cible correspondant le mieux à la pratique.	Prison / probation / praticiens des services judiciaires
Couverture géographique Veuillez indiquer où la pratique a été/est mise en œuvre (pays, régions, villes).	Belgique
Début de la pratique	Nous avons débuté la phase pilote dans les deux premières maisons d'arrêt en mars 2019. Nous avons

<p>Veillez indiquer quand (année) la pratique a été développée et mise en œuvre afin d'indiquer sa maturité. Si la pratique n'est plus active, veuillez indiquer quand elle a pris fin.</p>	<p>lancé la formation dans l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays en juin 2019.</p>
<p>Produits livrables</p> <p>Veillez indiquer si la pratique a débouché sur des réalisations concrètes, telles que (des liens vers) des manuels, modules de formation, vidéos.</p>	<p>Cette formation en ligne est très interactive. Elle se compose de supports très visuels, de clips vidéo, de courts exercices et d'un entretien avec le ministre de la Justice, mais aussi d'interventions de personnes «clés» en matière de gestion des détenus radicalisés ou de processus de prévention.</p>
<p>Faits et évaluation</p> <p>Courte description des <u>mesures de performance</u> de la pratique, comprenant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>des avis qualitatifs et des données quantitatives (statistiques)</u>, par exemple la mesure de la réussite de votre projet ou intervention. 2. <u>une évaluation et des avis</u>, y compris des enquêtes et/ou preuves empiriques. Par exemple, avez-vous procédé à une évaluation interne ou externe ? Avez-vous encouragé votre groupe cible à vous donner son avis ? 3. <u>un examen par des pairs</u> : quelles ont été les impressions du groupe de travail du RAN (éventuellement suite à une visite d'étude) concernant la pratique. <p>Veillez préciser les résultats de vos activités de surveillance et d'évaluation.</p>	<p>Avant le lancement du projet, notre participation à certains projets européens nous a permis de savoir qu'il était important que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation soit disponible dans leur langue maternelle; - la formation soit stockée sur le serveur de l'administration et non sur Internet. Tout le personnel n'a pas accès à Internet pour des raisons de sécurité évidentes; - La formation doit être aussi intuitive et interactive que possible, si nous voulons atteindre notre objectif consistant à toucher le plus grand nombre possible de membres du personnel. <p>Avant son déploiement dans l'ensemble des centres de détention du pays, cette formation avait été testée à plusieurs reprises et certains problèmes techniques avaient été corrigés. Nous avons également testé le programme dans deux maisons d'arrêt pilotes. Les résultats obtenus ont été très positifs. En réalité, tout dépend de la motivation à apprendre et de l'élan que les superviseurs transmettent aux membres de leur personnel pour les inciter à suivre la formation.</p> <p>Le responsable du personnel de chaque centre de détention a accès à la liste des membres du personnel qui ont suivi la formation, puisqu'il est lui-même responsable de la planification.</p> <p>En outre, un responsable de chaque centre de formation est chargé de transmettre les résultats à l'administration générale et à chaque établissement pénitentiaire. Ces résultats indiquent le nom de chaque participant ainsi que la note (sous forme de pourcentage) qu'il a obtenue au module de test. Les résultats comprennent également le nombre de personnes qui ont suivi la formation dans chaque maison d'arrêt.</p> <p>Sur le plan qualitatif, les agents ont davantage discuté de la présence et de la pertinence de certains indicateurs, tels que les «études de cas» spontanées, mais ils ont aussi davantage</p>

	<p>signalé d'autres types d'extrémisme que le seul radicalisme religieux.</p>
<p>Durabilité et transférabilité (200 mots maximum)</p> <p>Courte description de la pérennité et de la transférabilité de la pratique, notamment des informations sur ses coûts. <u>Veillez préciser quels éléments sont transférables et comment.</u></p>	<p>Cette formation est axée sur la pratique carcérale et la législation belge. Certaines parties de la formation sont certainement transposables d'un pays à l'autre, mais probablement plutôt dans un environnement similaire. Veuillez noter que pour des motifs liés aux droits d'auteur ou à la conception, il est conseillé de prendre contact avec le cabinet qui a conçu la formation.</p> <p>La conception technique de la formation a été assurée par une entreprise privée indépendante du ministère de la Justice grâce au Fonds pour la sécurité intérieure et au Fonds «Asile, migration et intégration» de l'UE.</p> <p>Nous avons l'intention de former l'ensemble du personnel pénitentiaire belge, ce qui nécessite essentiellement un travail de planification au sein des centres de détention. Nous ne dépendons donc plus des fonds pour la mise en œuvre.</p> <p>Toutefois, si nous souhaitons apporter des améliorations ou créer un deuxième module, nous devrions envisager d'avoir recours à un financement.</p>
<p>Présentation et discussion lors d'une réunion du RAN</p> <p>Notez que pour figurer dans la Collection, la pratique doit de préférence être désignée lors d'une réunion du RAN. Indiquez le nom du groupe de travail/événement du RAN, la date, le lieu et l'objet de la réunion.</p>	<p>Cette pratique a été incluse en collaboration avec EUROPRIS et n'a pas encore été présentée lors d'une réunion du RAN.</p>
<p>Liens avec d'autres initiatives ou financements de l'UE (100 mots maximum)</p> <p>Indiquez comment votre projet a été financé, si votre pratique est liée à d'autres initiatives ou projets de l'UE ET indiquez clairement s'il est (co)financé par l'UE et, si c'est le cas, par quels fonds. Exemples : Erasmus +, Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), Fonds social européen (FSE), Horizon 2020, etc.</p>	<p>Fonds pour la sécurité intérieure et Fonds «Asile, migration et intégration» de l'UE</p>

<p>Organisation (Insérez une description de 100 mots maximum et sélectionnez le type d'organisation)</p> <p>Décrivez brièvement l'organisation à l'origine de cette pratique, notamment son statut légal, p.ex. ONG, organisme de l'État, société limitée, organisation caritative, etc.</p>	<p>Type d'organisation : Établissement public</p>
<p>Pays d'origine</p> <p>Pays dans lequel la pratique est utilisée.</p>	<p>Belgique</p>
<p>Contacts</p> <p>Veuillez préciser les coordonnées de la personne à contacter dans l'organisation, notamment son nom et son adresse e-mail.</p>	<p>Sybille Genot (partie francophone de l'administration pénitentiaire belge) Sybille.Genot@just.fgov.be Jos Mestdagh (partie néerlandophone de l'administration pénitentiaire belge) Jos.Mestdagh@just.fgov.be</p>
<p>Dernière mise à jour (année)</p>	<p>2019</p>